



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 11 mars 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 11 mars 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 5 mars 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	
		DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
		EUSTACHE Dany		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	CARRÈRE Bruno		
		LABÈGUERIE Marc		
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		SAINT ESTEVEN Marc		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio	DAGUERRE Mayie	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
Soule		IRIART Jean-Pierre		
		ELGART Xabi		
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André			
	GOITY Xalbat			
Pays de Bidache	AIME Thierry			
		LASSERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 18

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 19

Décision n°2021-13 – Urbanisme : Avis sur le projet de renouvellement de la ZAD « Sainte Eulalie » à SAINT JEAN PIED DE PORT

La ZAD « Sainte-Eulalie » a été créée en avril 2015. Une ZAD devient caduque au bout de 6 ans, il est donc proposé de la renouveler.

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 29/03/2021 - Certifié exécutoire le : 29/03/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Cette ZAD doit permettre la constitution de réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics (mise en sécurité d'une école, aménagement d'une aire de stationnement, construction d'une école maternelle). Les terrains concernés sont actuellement occupés par une prairie et un bâtiment d'habitation.

A ce jour, l'EPFL a engagé des négociations amiables avec le propriétaire des parcelles.

A terme, ce projet doit permettre de renforcer le centre-ville de Saint Jean Pied de Port.

Les élus du bureau ont noté la pertinence de ce projet au regard de l'organisation de la commune et de la composition du tissu urbain existant.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ **CONSIDERE QUE le renouvellement de la ZAD « Sainte Eulalie » à SAINT JEAN PIED DE PORT répond aux principes qui guident le Syndicat en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.**

Le Président,



Marc BERARD